

<i>Réservé au Service Officiel</i>	
Dossier reçu et enregistré	
à :	le :
sous le N° :	

**COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS
DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE
DANS LE SAHEL**

INSTITUT DU SAHEL

COMITÉ SAHÉLIEN DES PESTICIDES

ANNEXE III

Formulaire de demande de renouvellement d'homologation d'une spécialité agropharmaceutique

1	Nom et adresse du requérant :			
	Tél:		Fax:	
			Email:	
2	Nom et adresse du formulateur de la spécialité :			
3	Nom et adresse du propriétaire de la marque :			
4	Appellation commerciale de la spécialité :			
5	Forme sous laquelle la spécialité est présentée (formulation) :			
6	Titre en matière(s) active(s) :			
7	Nature de l'action (insecticide, fongicide, herbicide, etc. :			
8	Usages agréés de la spécialité : Préciser pour chaque usage le type d'homologation (APD, APDE, APV, homologation), le (les) numéro(s) et la			

<p>(les) dates de (des) homologation(s) précédente(s).</p>	
<p>9 Usages dont le renouvellement d'agrément est demandé :</p>	
<p>10 Toxicité aiguë de la spécialité</p>	
<p>11 Classe de toxicité de la spécialité selon la classification de l'OMS :</p>	
<p>12 Description de (des) (l') emballage(s) (contenance, nature, etc.) :</p>	
<p>13 Durée limite de conservation garantie de la spécialité (préciser les conditions) :</p>	
<p>14 Autorisations d'emploi dans d'autres pays (préciser les usages et les doses d'emploi :)</p>	

Le demandeur s'engage :

- à fournir en temps utile au Comité Sahélien des Pesticides tous renseignements recueillis postérieurement à la demande d'homologation de nature à imposer une ré-évaluation de l'homologation ;
- à signaler tout changement de distributeur ;
- à renouveler les échantillons déposés dès leur date de péremption

Date :

Signature du Demandeur :